

1. prix des remontes d'engraissement

Le prix des remontes Bio Weide-Beef publié (prix de base Silvestri) sert de base. Le prix est valable pour les bovins et les bœufs d'un poids de 200 kg. Entre 200 kg et 300 kg de poids vif, le prix est réduit de 1 ct par kg supplémentaire. Au-delà de 300 kg, le prix par kilo diminue de 1,5 ct. Les remontes de plus de 350 kg LG sont facturées selon le prix Proviande 0B H plus 40 centimes de supplément bio. Les remontes de moins de 200 kg de poids vif sont payées 1 centime de plus par kilo de poids en moins, jusqu'à 150 kg de poids vif au maximum. Le prix est calculé au kilo près. Sans cornes : + Fr. 30.00 par animal.

2. Génétique

Selon la race maternelle et paternelle, il y a des déductions génétiques basées sur le prix des remontes Silvestri Bio. Ci-dessous, le tableau de classification. La liste des races se trouve en annexe. Voir la liste des races.

	Père AA	Père AB	Père A	Père B
Mère AA	Cat. 1	Cat. 1	Cat. 4	Cat. 6
Mère AB	Cat. 1	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 6
Mère A	Cat. 2	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6
Mère B	Cat. 6	Cat. 6	Cat. 6	Cat. 6

Cat. 1: Silvestri Bio Prix de base

Cat. 2: - 20 centimes par kg de poids vif

Cat. 3: - 50 ct. par kg LG

Cat. 4: - 1.00 CHF par kg de LG

Cat. 5: - 2.50 CHF par kg de LG

Cat. 6: - sur rendez-vous

Suppléments/déductions:

150-199 kg LG + 1 ct/kg

200-299 kg LG. - 1 ct/kg,

300-350 kg LG - 1,5 ct/kg

Au-delà de 350 kg LG Prix Proviande du bœuf, LG H3 + 40 cts/kg de supplément bio.

3. âge, classe de graisse et obligation de pâturage

Âge: de 6 à 10 mois. Âge minimum 120 jours et 900 gr de croissance journalière vivante (poids: âge) Les remontes d'engraissement qui ne correspondent pas à un minimum de 900 gr de croissance et au standard du point 2 ne peuvent pas être prises en charge au prix des remontes de bœuf de pâturage bio. Des déductions progressives sont appliquées. Classe de graisse: pas de remontes grasses. Du 1er juin au 31 octobre (début le plus tardif également dans les régions de montagne et fin de la période de végétation), les remontes placées sont en principe habituées à la pâture et aux clôtures électriques.

5. poids unique et pesée

Pesé sur place : nourri normalement 2 %. Si les remontes ne sont pas sevrées des vaches mères ou du lait, il est possible de déduire jusqu'à 4 % supplémentaires. Les remontes sont prises en charge à partir d'une balance étalonnée et doivent être pesées individuellement. Les frais de pesée sont à la charge du vendeur. Les exceptions concernant le poids unique doivent être convenues au préalable avec Silvestri AG.

6. Frais d'administration et de commercialisation du transport/étiquetage

Nombre de remontes	Frais de transport/animal	Commercialisation/label Administration/animal
> 10	29.00	20.00
5 - 10	40.00	30.00
2 - 4	53.00	35.00
1	63.00	40.00

La TVA de 7,7% est prélevée sur les prix de transport/animal. Pour les livraisons franco, Silvestri AG paie les frais de transport. Si une marque auriculaire Agate manque, nous devons déduire 30 francs pour les frais administratifs.

7. Agate Adhésion à l'organisation "Silvestri"

Saisie unique : sur www.agate.ch, cliquer sur "Trafic d'animaux ()", puis sur "Exploitation" et ensuite sur "Affiliations" sous Organisation "Silvestri" : vous nous autorisez ainsi à consulter les données nécessaires à l'assurance qualité des seuls animaux qui nous sont vendus, comme le numéro BDTA, la date de naissance et la race de la mère et du père. Demandez la fiche BDTA sous Agate, ajouter l'organisation d'affiliation Silvestri sur le bureau Silvestri.

8. monnaie

L'éleveur garantit un historique complet des animaux chez Agate. Si l'historique n'est pas complet, nous nous réservons le droit de facturer 75 CHF par animal pour les frais de déplacement. L'éleveur est responsable de la santé et de la légalité des animaux pendant 9 jours à compter de la livraison. Les remontes doivent être sevrées de leur mère **au moins 5 jours avant** la vente. Les animaux sont exempts de lichen. L'éleveur garantit toutefois, au-delà des 9 jours, l'absence de gestation pour les bovins et la castration correcte pour les bœufs. En cas de responsabilité, la facture vétérinaire de l'exploitateur acheteuse doit obligatoirement mentionner le numéro d'animal Agate de l'animal traité et le motif du traitement. La facture du vétérinaire fait office de justificatif de paiement. Les réclamations de l'acheteur doivent être communiquées à la SILVESTRI AG, sauf exceptions mentionnées ci-dessus, dans les 9 jours suivant la réception des remontes d'engraissement. Les réclamations ultérieures ne peuvent plus être invoquées.

Le présent règlement de commercialisation pour les remontes d'engraissement Bœuf de Pâturage Bio remplace tous les documents précédents et entre en vigueur le 01.01.2024. Il s'applique aux remontes d'engraissement Bœuf de Pâturage Bio.

Liste des races

Code	Race	Classe génétique	
		Père	Mère
1. races d'engraissement			
22	Limousin	AA	AA
42	Angus	AA	AA
78	Simmental	AA	AA
28	Aubrac	AA	AA
0	Croisement Mastrasse (Silian)	AA	AA
99	Autres silianes	AA	AA
21	Charolais	AA	AA
24	Blonde d'Aquitaine	AA	B
31	Piémontais	AA	B
23	Belge blanc et bleu	B	B
35	INRA95	AA	B
26	Salers	AA	AA
43	Hereford	AA	AA
74	Pinzgauer	AA	AA
82	Vosgienne	AA	AA
50	Luing	AA	A
95	Parthenaise	AA	AA
2. les races à deux fins			
6	Race brune originale	AB	AB
27	Montbéliard	AB	AB
52	Normande	AB	AB
5	Pêcheur	AB	AB
55	Vache grise	AB	AB
90	Hérens	AB	AB
3. les races laitières			
4	Race brune	A	A
49	Swiss Fleckvieh	A	A
2	Tachetée rouge	A	A
1	Holstein	A	A
7	Red Holstein	A	A
51	Kiwicross	A	A
3	Jersey	B	B
4. Autres races			
14	Hinterwaelder	B	A
45	Bétail des Highlands	B	A
47	Galloway	B	A
56	Dexter	B	B
92	Zébu	B	B
91	Evolène	B	B
87	Buffle d'eau	B	B
80	Dahomey	B	B